

❖ Budget CCVT 2015

Lors de sa séance du 24 Mars 2015 le conseil communautaire a voté le budget primitif pour l'année 2015.

Ce projet de budget prend en compte :

- **D'une part**, les restrictions budgétaires imposées notamment par l'Etat avec la baisse des dotations (DGF), l'augmentation des charges (fonds de péréquation FPIC) ou le transfert de charges comme la mise en place d'un service instructeur pour les autorisations d'urbanisme.
- **D'autre part**, la volonté des élus à vouloir relancer la dynamique de la Communauté de Communes afin de la conduire vers plus d'intégration de compétences et rattraper le retard pris ces dernières années, l'objectif étant d'augmenter le Coefficient d'intégration fiscale (le plus faible du département) et ainsi bénéficier d'aides plus importantes de l'Etat.
- Cette volonté des élus se manifeste sur l'année 2015 par un ensemble de travaux ou d'études préparatoires et en particulier :
 - Reprise complète du système informatique avec mise en œuvre d'un serveur dédié afin de faciliter et d'optimiser le travail des agents (50 000 €)
 - Mise en place du service instructeur pour les autorisations d'urbanisme (25 000 € matériels et logiciel, plus coût salarial de l'agent embauché).
 - Etude de l'aménagement ou de la construction d'un bâtiment administratif nécessaire pour améliorer les conditions de travail et faire face aux prises de compétences futures (50 000 € pour l'étude).
 - Subvention pour développement de la fibre optique (118 000 €).
 - Entretien des sentiers et schéma directeur (150 000 €)
 - Révision du SCOT (50 000 €).
 - Etude du transfert de compétence eau et assainissement (55 000 €).
 - Diagnostic organisationnel de la CCVT (10 000 €).
 - Communication (15 000 €).
 - Projet de territoire (50 000 €).
 - Renouvellement du Plan Pastoral Territorial, Espaces Valléens (20 000 € à la charge de la CCVT).
 - Subvention aux associations (275 000 €).
 - Mise en œuvre du Plan Local de l'Habitat (PLH et OPAH) (environ 100 000 €).
 - Soutien pour le maintien des gares routières (30 000 €).
 - Soutien au chantier d'insertion, aux actions sociales ...

Le BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2015 s'est équilibré à :

- 4 865 816,58 € pour la section fonctionnement
- 877 376,63 € pour la section investissement.

Afin d'équilibrer ce budget, le conseil a souhaité garder sa capacité d'emprunt pour faire face à des investissements importants les années prochaines et faire porter l'effort (+ 70 %) sur la fiscalité en fixant ainsi les taux :

- Taxe d'habitation	1,57 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	1,11 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	4,79 %
- Contribution foncière des entreprises	1,70 %

Le BUDGET ANNEXE PRIMITIF 2015 POUR LA GESTION DES DECHETS s'équilibre à :

- 3 691 288,41 € pour la section fonctionnement
- 876 124,10 € pour la section investissement. Ce budget s'équilibre par la redevance payée par les contribuables en contrepartie du service.